



Vivre en camping car toute l 'année

Par **montagne15**, le **26/02/2013** à **09:16**

Bonjourrn Actuellement en location, possédant un camping car nous avons l 'intention d ' y vivre à l 'année .Nous souhaitons quitter cette location.Etant propriétaire d 'un terrain avec garage pouvons nous déclarer notre adresse à ce terrain et faire arriver notre courrier à la boîte aux lettres du terrain?rn Merci pour vos infos et réponses.rn Cordialement

Par **amajuris**, le **26/02/2013** à **18:22**

bjr,rnavez-vous l'intention de vivre sur ce terrain en permanence en logeant dans le camping-car ?rnpour le courrier vous devriez contacter le service de la poste.rnvous pouvez vous domicilier à la mairie comme les gens du voyage.rncdt

Par **montagne15**, le **26/02/2013** à **18:56**

Merci pour votre réponse .Nous ne vivons pas toujours sur ce terrain.Nous souhaitons voyager et y revenir de temps en temps .rncdt